



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bourses d'études

Question écrite n° 52220

Texte de la question

M. Pierre Frogier souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de l'outre-mer sur l'importance que revêt pour de nombreux étudiants calédoniens l'octroi d'une bourse pour la poursuite de leurs études en métropole. Afin de mieux appréhender la situation des étudiants boursiers, il lui demande de bien vouloir dresser un état des lieux des bourses octroyées par l'État et de leur répartition par filières choisies. Il serait également intéressant de savoir si les étudiants d'outre-mer, et tout spécialement ceux de Nouvelle-Calédonie, décident sur place de poursuivre des études dans un pays de l'Union européenne et s'ils bénéficient également de bourses dans le cadre du programme Erasmus.

Texte de la réponse

Le ministère de l'outre-mer attribue des bourses d'enseignement supérieur aux étudiants de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna qui poursuivent leurs études en métropole quand celles-ci ne sont pas dispensées dans leur collectivité d'origine. Ces bourses sont attribuées par une commission locale en fonction notamment du choix des études suivies qui doit comporter un intérêt pour la Nouvelle-Calédonie. En outre, elles sont allouées prioritairement pour des cursus de second et de troisième cycle. Pour l'année universitaire 2004-2005, trente étudiants calédoniens ont bénéficié d'une bourse du ministère de l'outre-mer. Parmi ces étudiants, dix d'entre eux suivent une filière scientifique, huit une filière de droit, d'économie et de sciences politiques, sept une filière de lettres, de langues et de sciences humaines et sociales, trois une filière médicale et deux une filière de sport. Par ailleurs, soixante-dix étudiants calédoniens ont obtenu une bourse attribuée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Parmi eux, vingt suivent une filière de lettres, de langues et de sciences humaines et sociales, quinze une filière de droit, d'économie et de sciences politiques, onze une filière scientifique, six une filière de sport et deux une filière artistique. Treize autres étudiants suivent une filière courte en section de technicien supérieur et en institut universitaire de technologie. S'agissant des étudiants d'outre-mer qui décident de poursuivre leurs études dans un pays de l'Union européenne, l'agence responsable de la gestion des programmes européens ne dispose pas d'information sur la collectivité d'origine des étudiants. Leur nombre est recensé en fonction de l'établissement français dans lequel ils sont inscrits. Actuellement, trois établissements d'outre-mer participent à ce programme. Il s'agit de l'université des Antilles et de la Guyane, de l'université de la Réunion et de l'université de la Polynésie française. Cinquante-six étudiants bénéficient d'une bourse Erasmus et suivent leurs études en Grande-Bretagne pour la majorité d'entre eux. L'université de la Nouvelle-Calédonie peut également, si elle le souhaite, participer à ce programme.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Frogier](#)

Circonscription : Nouvelle-Calédonie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52220

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9373

Réponse publiée le : 12 juillet 2005, page 6934